

MANIFESTE

des droits alimentaires de l'enfant

1

LE DROIT A UN REPAS SAIN

adapté aux besoins de la croissance et de la santé de chacun, en terme de qualité et de quantité.

2

LE DROIT A LA CONVIVIALITE

et à la consommation des repas dans un climat serein et de préférence avec le téléviseur éteint, à être écouté et à ne pas être exclus des conversations de la table.

3

LE DROIT A UNE GAMME ALIMENTAIRE VARIEE

et à être accompagné avec respect dans la connaissance et la recherche des propres goûts, libre de refuser certains aliments peu appréciés.

4

LE DROIT D'ACCES A LA PRODUCTION DES DENREES ALIMENTAIRES

également par le contact direct des cultures, pour redécouvrir le plaisir de connaître et de soigner ce qui se consomme.

5

LE DROIT A UNE CUISINE SURE

en terme de mobilier, d'ustensiles, de méthodes de cuisson et de conservation des aliments.

6

LE DROIT A APPRENDRE A CUISINER

d'apprendre petit à petit les gestes, les instruments et les opérations nécessaires à la préparation d'un repas, toujours en présence d'un adulte et avec les précautions de sécurité nécessaires.

7

LE DROIT A AVOIR DES GUIDES RESPONSABLES

ou des adultes qui prennent la responsabilité de l'éducation alimentaire et s'engagent à toujours atteindre cet objectif.

8

LE DROIT AU RESPECT DES DIFFERENCES

à ne pas être exclus si l'on a des exigences alimentaires différentes de celles des autres enfants, et à trouver, en particulier dans la restauration, compétence et disponibilité.

9

LE DROIT A UNE INFORMATION VERIDIQUE SUR LES ALIMENTS

soit de la part de la famille, que de la part des entreprises et des artisans qui produisent ou distribuent de la nourriture destiné aux enfants.



milanoperibambini.it



Commissione europea
Rappresentanza a Milano



Bambini
in cucina®